

## Jeu concours : quiz Nuit de l'histoire

### - RÈGLEMENT -

#### **Article 1 - Organisateur du jeu concours**

Faculté des Lettres, Langues, Sciences Humaines & Sociales  
4 rue Jean Zay  
56100 Lorient

#### **Article 2 - Objet du jeu concours**

L'objectif du jeu concours « quiz Nuit de l'histoire » est de faire découvrir aux étudiants (licence et master) de la Faculté des Lettres, Langues, Sciences Humaines & Sociales le thème « Bêtes d'histoire », à travers de mini-conférences des enseignants, et de procéder à un tirage au sort pour faire gagner des lots aux participants. Les questions du quiz porteront sur les mini-conférences.

#### **Article 3 – Participation au jeu concours**

Ce jeu concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants de licence et master inscrits au titre de l'année 2025-2026 à la Faculté des Lettres, Langues, Sciences Humaines & Sociales.

La participation au jeu concours « quiz » se fait à la fin des mini-conférences organisées dans le cadre de la Nuit de l'histoire via Wooclap.

La participation des personnes mineures se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale/légale.

Le quiz est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse mail).

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

#### **Article 4 – Principe du jeu concours**

Le jeu concours « quiz Nuit de l'histoire » se déroule le 31 mars à partir de 18h dans le cadre de la Nuit de l'histoire.

Les participants devront avoir répondu à chacune des questions du « quiz Nuit de l'histoire ». Un classement est ensuite effectué selon les réponses données. Le premier classé vient choisir un lot parmi les lots proposés, et ainsi de suite selon le classement, jusqu'à épuisement du stock de lots.

#### **Article 5 – Dotations du jeu concours**

Le jeu concours est doté de 5 lots d'une valeur totale de 152,42 €.



<b>Lot n°</b>	<b>Liste des lots</b>	<b>Valeur unitaire</b>
<b>1</b>	2 mugs isothermes UBS	31 €
<b>2</b>	7 trousse UBS	44,52 €
<b>3</b>	7 kits couverts UBS	36,40 €
<b>4</b>	10 carnets UBS	33 €
<b>4</b>	15 stylos UBS	7,5€

#### **Article 6 - Responsabilité de l'organisateur**

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée en cas d'annulation et / ou de report et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Une information devrait en être faite par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants et la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée de ce fait.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu concours, l'interprétation ou l'application du règlement, la liste des lauréats.

L'organisateur du jeu concours ne saurait également être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (intempéries, grèves...) ou événement indépendant de sa volonté empêchant la participation au jeu concours ou la remise des lots.

L'organisateur du jeu concours n'ayant pas pour obligation et ne disposant pas des moyens techniques de s'assurer de l'âge et de l'identité des participants, il n'est pas responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un participant.

L'organisateur du jeu concours ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter les gagnants pour les informer notamment de l'attribution et des modalités du retrait de leur lot.

#### **Article 8 - Accès au règlement**



Le présent règlement peut être consulté dans son intégralité avant la participation au jeu à l'adresse suivante : <https://www-actus.univ-ubs.fr/fr/index/actualites/lshs/la-nuit-de-l-histoire-betes-d-histoire.html>

Il sera également adressé à toute personne qui en fera la demande par courriel à :  
lshs@listes.univ-ubs.fr

#### **Article 9 - Litige et réclamation**

Le jeu concours est soumis à la loi française.

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée par la Faculté des Lettres, Langues, Sciences Humaines & Sociales de Lorient, dans le respect des lois.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse e-mail de l'organisateur :  
lshs@listes.univ-ubs.fr

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai de 8 jours après la clôture du jeu soit le 7 avril 2026 à minuit.

